



# GUIDE D'UTILISATION DU TÉLÉPÉAGE

## QUELLES VOIES UTILISER AUX PÉAGES DU PÉRIPHÉRIQUE NORD ?

Trois possibilités vous sont proposées :

### LES VOIES RÉSERVÉES TÉLÉPÉAGE

Situées à gauche du péage, ces voies rapides sans arrêt sont **exclusivement réservées aux véhicules de classe 1 équipés d'un télébadger.**

### LES VOIES AUTOMATIQUES

Ces voies permettent le passage en mode télépéage. Elles sont **exclusivement réservées aux véhicules de classe 1. L'arrêt y est obligatoire.**

### LES VOIES MANUELLES

Situées à droite du péage, ces voies sont **réservées en priorité aux véhicules de classes 2 à 5.** Le télébadger est accepté dans ces voies, mais doit être présenté à un agent de péage. **L'arrêt y est obligatoire.**

### LES VOIES TOUTS PAIEMENTS

Situées complètement à droite du péage, ces voies **acceptent toutes les classes de véhicules et tous les moyens de paiement. L'arrêt y est obligatoire.**

## MÉMO

 Veuillez à bien respecter les limitations de vitesse dans les voies réservées télépéage  (30 km/h au péage de Saint-Clair).

 Vérifiez la hauteur de votre véhicule. Attention aux coffres de toit et aux vélos !

En cas d'utilisation de votre télébadger avec un véhicule autre que classe 1 (caravane, moto par exemple), vous devez **obligatoirement emprunter les voies manuelles.**

Gardez une **distance minimum** entre votre véhicule et celui qui vous précède.

# UNE VOIE RAPIDE SPÉCIALE VOUS EST RÉSERVÉE. COMMENT L'UTILISER ?

Lorsque vous empruntez l'une de ces voies, votre télébadge est lu par une antenne. Cet échange badge/antenne enregistre votre passage et commande l'ouverture de la barrière.

## AU PREMIER PORTIQUE :

 Au passage du premier portique, **une antenne lit votre télébadge.**

## AU SECOND PORTIQUE :

 **Votre télébadge est reconnu.**  
La flèche passe au vert, continuez à avancer.

**Votre télébadge n'est pas reconnu.**

 Une croix rouge apparaît. Vous devez impérativement suivre la flèche orange et prendre la voie de dégagement.

## DEVANT LA BARRIÈRE :

 **LE FEU EST VERT**  
La barrière se lève. Vous pouvez passer.

 **LE FEU EST ROUGE**  
Votre télébadge n'est pas reconnu.  
La barrière reste baissée.  
Utilisez la voie de dégagement.



Votre télébadge contient une pile, dont la durée de vie est en moyenne de 3 ans.

Lorsque vous ne circulez pas, **nous vous conseillons de ranger votre badge dans son sachet protecteur aluminisé**, afin d'éviter toute usure prématurée. **Conservez précieusement ce sachet aluminisé dans votre véhicule.** Si vous ne souhaitez pas utiliser votre télébadge, glissez-le à l'intérieur. C'est le seul moyen de le rendre totalement inactif.

## À SAVOIR

**Il est interdit de tenir votre télébadge à la main.** Toute manipulation du télébadge pendant votre passage dans la voie peut gêner son bon fonctionnement et empêcher l'ouverture de la barrière.

### Un seul télébadge par véhicule !

Si vous êtes amené à avoir plusieurs badges dans votre véhicule, nous vous conseillons de conserver le télébadge non utilisé dans la pochette aluminisée pour éviter d'être facturé sur le support non souhaité. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.**

## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE BADGE ?

Contactez immédiatement le service commercial du Périmètre Nord au **04 72 27 44 44** (fax : 04 72 27 44 45) ou connectez-vous sur notre site [www.peripheriquenord.com](http://www.peripheriquenord.com) rubrique contact.

### VOUS POUVEZ ÉGALEMENT NOUS EN INFORMER :

- **PAR COURRIER :** La Métropole de Lyon, Régie du Périmètre Nord,  
Chemin de la Belle Cordière - CS 10167 - 69647 Caluire-et-Cuire Cedex
- **PAR COURRIEL :** [accueil@peripheriquenord.com](mailto:accueil@peripheriquenord.com)

Vous empêcherez ainsi toute utilisation frauduleuse de votre télébadge.